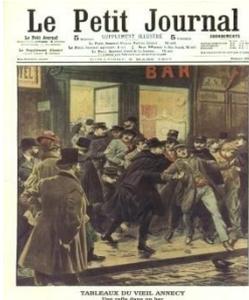


Présentation des 2^{nds} Trophées de la Presse municipale et intercommunale haut-savoyarde



L'Association des Maires, Adjointes et Conseillers Généraux de Haute-Savoie, avec le soutien du Dauphiné Libéré Haute-Savoie, du magazine Mairies des Pays de Savoie et de Rochexpo, a lancé officiellement lors du Congrès départemental du 10 novembre 2012 (Rumilly) les Premiers Trophées de la presse municipale et intercommunale haut-savoyarde.

Près de 80 collectivités haut-savoyardes ont participé à ces premiers grands prix, qui ont récompensé les meilleurs magazines, journaux et bulletins réalisés par les communes et intercommunalités (communautés de communes et communautés d'agglomération) du département.

Les prix ont été décernés lors du Forum des Collectivités Territoriales des 5 et 6 juin 2013, à l'issue de la réunion d'un jury composé de 6 personnes :

- Trois élus haut-savoyards
- Le Directeur du Dauphiné Libéré
- Le Président de Rochexpo
- Un représentant du magazine Mairies des Pays de Savoie

Devant le succès remporté par la 1^{ère} édition, l'association départementale des maires a décidé de relancer l'évènement, destiné à valoriser les publications des collectivités haut-savoyardes au regard de différents critères à la fois qualitatifs, techniques et économiques, prenant notamment en compte les moyens dont disposent les collectivités pour réaliser leur journal.

Conditions de participation aux 2^{nds} Trophées de la Presse

Les 2^{nds} Trophées sont ouverts à toutes les communes et EPCI à fiscalité propre (communautés de communes et communautés d'agglomération) du département.

A noter que les lauréats primés ne peuvent pas concourir lors de l'édition suivante. Ces derniers sont néanmoins invités par l'Adm74 à participer au jury en qualité de membres d'honneur.

Peut être présentée toute publication périodique papier destinée à la population, dont **2 numéros par an au moins** ont été diffusés durant l'année (**publication semestrielle au minimum**). Les guides ou bulletins annuels sont exclus. Sont concernés notamment : lettres/bulletins/journaux d'information, bulletins municipaux, etc.

Catégories

Deux grandes catégories principales sont définies :

- communes
- EPCI à fiscalité propre (communautés de communes et communautés d'agglomération)

4 catégories de communes sont en outre définies en fonction du nombre d'habitants

- communes jusqu'à 800 habitants
- communes entre 801 et 2 500 habitants
- communes entre 2 501 et 9 000 habitants
- communes à partir de 9 001 habitants

Critères de sélection

Les trophées sont attribués selon trois grandes catégories de critères :

-**qualité et intérêt rédactionnels** (critères qualitatifs liés au contenu rédactionnel/à la ligne éditoriale): richesse et diversité du contenu, qualité des titres, style, ton, syntaxe, pertinence de l'information pour le citoyen, etc.)

-**qualité graphique** (critères techniques : couverture, lisibilité, couleur, esthétisme, photos, graphiques, harmonie de l'ensemble, clarté et recherche dans la mise en page, papier, format, etc.)

-**moyens** : des points supplémentaires pourront être accordés lorsque l'équipe rédactionnelle aura fait preuve d'un engagement particulièrement important au vu des moyens dont elle dispose (critères économiques : composition de l'équipe rédactionnelle, fréquence de parution, pagination, etc.). Il s'agit, à travers ce 3^{ème} critère de faire la différence entre les collectivités qui gèrent elles-mêmes la conception de leur bulletin municipal et celles qui l'externalisent partiellement (voire totalement), tout au moins pour tout ce qui a trait au graphisme/à la mise en page.

Les collectivités obtenant la plus forte moyenne générale dans chacune des catégories définies sont récompensées.

Composition du Jury

En 2015, le jury sera composé de 5 ou 6 personnes d'origine diverses pour garantir l'objectivité des jugements (élus, représentants de la presse locale, graphistes, partenaires, etc.). Les lauréats primés en 2013, ne pouvant pas participer à l'édition 2015, sont également invités par l'Adm74 à participer au jury en qualité de membres d'honneur.

Délibération du Jury

L'étude des supports se fait sur une journée, dans les locaux de l'Adm74. Les supports sélectionnés sont étudiés par chaque membre du Jury. Ils attribuent une note (de 1 à 10) pour chaque critère, reportée dans une grille totalisant les points. Les trois supports au sein de chacune des catégories comptabilisant les scores les plus élevés sont nominés. Le jury attribue le prix au vainqueur de chaque catégorie. Il y a donc 3 nominés par catégorie et un lauréat.

Trophées

3 nominés par catégorie - **1 lauréat par catégorie : soit 5 trophées**

Les nominés et lauréats sont conviés à la cérémonie de remise qui se tient dans le cadre du Forum des Collectivités Territoriales de Haute-Savoie.

Modalités d'inscription

Pour participer, les candidats doivent remplir un bulletin de participation et joindre 5 exemplaires du support présenté (attention, aucun support ne sera restitué). A noter que la participation est gratuite.

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription et de renvoi des bulletins de participation est fixée au **30 juin 2015**.

Le jury se réunira entre les mois de juillet et de septembre 2015 et la remise des trophées se tiendra à l'occasion du Forum des Collectivités Territoriales (Rochexpo - La Roche-sur-Foron), les **6 et 7 novembre 2015**.

Où envoyer son dossier ?

Maison des Maires
58 rue Sommeiller
74 000 ANNECY

Le pli devra porter la mention : 2^{nds} Trophées de la presse municipale et intercommunale haut-savoyarde.
Les candidats recevront un accusé réception de leur dossier par mail.